



SIG-OC
SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION
DES OPÉRATIONS DE CHANGE

Ensemble, nous progressons

LANCEMENT OFFICIEL du Système Intégré de Gestion des Opérations de Change (SIG-OC)

Date : Lundi 28 août 2017

Lieu : Salle 311-Direction Générale du Trésor – Bâtiment MFB Antaninarenina

Le Trésor Public Malagasy à travers le Service de la Finance Extérieure (FINEX) qui est rattaché à la Direction des Opérations Financières, dans sa mission de contrôle et suivi des opérations de change traite actuellement des dossiers sur support papier émanant des usagers, et exploite les comptes rendus envoyés par les banques et les bureaux de change relatifs aux domiciliations des opérations d'importations et d'exportations, aux transferts et aux allocations de voyage.

Cette dépendance vis-à-vis des envois effectués par les banques et les bureaux de change présente cependant un certain nombre de limites ne permettant pas au FINEX de suivre l'évolution en temps réel des opérations de change.

Pour pallier entre autres à ces limites, et aussi compte tenu de l'évolution technologique et dans le cadre de la poursuite du chantier de la dématérialisation des procédures administratives, le Trésor Public Malagasy a décidé de lancer le «**Système Intégré de Gestion des Opérations de Change**» ou **SIG-OC**. Il s'agit d'un système informatisé qui consiste en l'**informatisation et l'automatisation du processus de traitement des dossiers liés au change**. Le dispositif est accessible en ligne via le lien : <https://www.dof-tresorpublic.mg>. L'objectif principal du SIG-OC est de « **contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance et la transparence de gestion** ».

Le développement du SIG-OC a été initié en 2016 au niveau de la Direction des Opérations Financières/ Service de la Finance Extérieure. Après plusieurs mois de période de test, l'opérationnalisation du SIG-OC – volet «**domiciliation Import et Export**» a été rendue effective à partir du lundi 24 Juillet 2017 au niveau des banques primaires. Et c'est à partir du vendredi 01 Septembre 2017 que le volet « domiciliation Import et Export » du SIG-OC sera intégralement opérationnel et accessible pour tous les opérateurs. Les opérateurs sont ainsi invités à l'inscription et à la création de compte SIG-OC. Cependant, les opérateurs qui ont déjà effectué des domiciliations au titre de l'année 2017, doivent se rendre auprès de leur banque domiciliataire pour la création de leur compte. Quant aux opérateurs exportateurs et importateurs qui n'ont pas encore effectué d'opérations au titre de l'année 2017, ils s'inscrivent directement en ligne, via le lien indiqué ci-dessus.

La mise en place du SIG-OC présente plusieurs avantages pour tous les acteurs concernés. Du côté de l'Administration, ce système permet entre autres une meilleure traçabilité et un meilleur suivi de l'évolution des opérations de change. Il facilite la détection des infractions à la réglementation de change. Il permet aussi à l'administration de disposer en temps réel des statistiques sur les opérations de change. Du côté des banques, le SIG-OC permet d'assurer un meilleur suivi des dossiers d'imports et exports de leurs clients. Pour les opérateurs économiques, SIG-OC leur permet de déposer directement en ligne leurs demandes sans avoir à se déplacer auprès des banques ainsi que consulter en temps réel de l'évolution de leurs demandes ou d'extraire et d'utiliser des données à des fins statistiques. « **L'opérateur va gagner en productivité, que ce soit pour l'émission ou pour le suivi des demandes** ».

A noter que dans le cadre de l'exploitation du SIG-OC, le Trésor public Malagasy travaille en étroite collaboration avec les banques, la Direction des douanes et Gasynet.

A titre informatif également, environ 80 000 dossiers de domiciliation liés aux opérations commerciales sont recensés chaque année au niveau du Service FINEX.